



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Direction

Marseille, le 02 SEP. 2011

Le Secrétaire Général

à
Destinataires in fine

Compte-rendu de la 1ère réunion du CoTer LGV PACA du mercredi 15 juin 2011 à 17h00, à la préfecture des Bouches-du-Rhône

Le premier Comité Territorial des Bouches-du-Rhône s'est tenu sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CELET, Secrétaire général de la préfecture, accompagné de Madame Raphaëlle SIMEONI, Secrétaire générale adjointe avec la participation de :

Collectivités co-financeurs :

- Monsieur Thierry COQUIL, Directeur des transports et grands équipements, du Conseil Régional,
- Monsieur Jean-Marc ALBERT, Directeur adjoint de l'économie et de l'aménagement, du Conseil Général,
- Messieurs Pascal MARCHAND, Directeur général adjoint Développement et aménagement du territoire, titulaire, et Vincent TOUZE, de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- Madame Karine WALERY, de la Communauté du Pays d'Aix.

Collectivités non co-financeurs :

- Monsieur Claude VALETTE, de la Ville de Marseille, Président de l'AGAM,
- Monsieur Gérard RAMPAL, de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Acteurs économiques :

- Monsieur Jean-Baptiste DAVID, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille,
- Messieurs Claude JULLIEN, titulaire et Roger RIEUBON, de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône,
- Madame Aurélie BASCHION, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Monsieur Jacques KUPELIAN, Président de la Commission Transports et Communications, du Conseil Economique Social Régional.

Associations :

- Monsieur René CHAIX, de l'Union Régionale Vie et Nature,
- Madame Anne-Marie TABUTAUD, de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (C.L.C.V.),
- Monsieur Claude JULIEN, de la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports,
- Monsieur Bernard BAUDIN, de l'Association TGV Développement.

Services de l'État:

- Monsieur Jean-Paul CELET, Secrétaire Général de la Préfecture,
- Madame Raphaëlle SIMEONI, Secrétaire Générale adjointe,
- Monsieur Michel MARTIN, de la Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Monsieur Didier KRUGER (Directeur) et Monsieur Serge CASTEL (Adjoint au Directeur), de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône.

Réseau Ferré de France :

- Monsieur Jean-Michel CHERRIER, Chef de Mission LGV PACA,
- Messieurs Stéphane ROSSO, chargé de projet territorial pour les Bouches-du-Rhône, et Fabien PASTOUR, chargé de projet territorial pour les Alpes-Maritimes.

Monsieur le Secrétaire Général introduit la réunion de lancement du Comité Territorial 13 LGV PACA et organise le tour de table.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle que le Comité Territorial (CoTer) est une des instances de gouvernance dédiée à la concertation dans le département pour les études préalables à l'enquête publique du projet "LGV PACA". A ce titre il s'inscrit dans un ensemble de processus qui permettront au Comité de Pilotage (CoPil) d'établir un choix sur les fuseaux.

Il indique l'ordre du jour :

1. Rappel de la charte de concertation
2. Méthodologie de travail du Comité Territorial
3. Point de situation des études préalables à l'enquête d'utilité publique et calendrier du projet
4. Méthodologie de choix des scénarios
5. Présentation des groupes de travail géographiques

Il insiste sur le fait que l'objet de ce comité est de présenter la méthodologie de travail du comité territorial ainsi que de présenter les groupes de travail géographiques. Les sujets de fonds seront abordés ultérieurement durant les prochains comités.

A l'appui de cette présentation, Réseau Ferré de France remet à chaque participant un dossier comportant les documents suivants :

- Le cahier des diapositives,
- Le cahier des variantes fonctionnelles,
- La charte de concertation,
- La grille d'analyse multicritères,
- Le processus de sélection des scénarios.

Au cours de la présentation les échanges et remarques suivantes sont apportés :

➤ La diapositive 5 : Représentant le schéma de gouvernance du projet et les différents comités est assez difficile à décrypter.

RFF indique que le plus important est d'identifier les relations entre le Comité Territorial (CoTer) et le Comité de Pilotage (CoPil). RFF précise que le CoTer est force de proposition auprès du CoPil sur le choix des variantes, des fuseaux ou tout autre aspect lié à la concertation.

Réseau Ferré de France explicite également la différence entre les groupes de travail thématiques et le Comité Thématique (CoThem).

Les groupes de travail thématiques s'inscrivent dans le cadre de la concertation du public et sont créés à la demande du CoTer pour approfondir une thématique très particulière sur une échelle locale, départementale ou inter-départementale.

Les comités thématiques (Comité Services et Fonctionnalités, le Comité Environnement et Développement Durable, Comité Entreprises Ferroviaires, Comité Gares) sont des outils internes de la maîtrise d'ouvrage et contribuent à la production et à l'enrichissement des études. Les produits de leurs travaux sont livrés à la concertation.

➤ Diapositives 7, 8, 9 et 10 : Il est précisé que président des CoTer des Bouches du Rhône est le Monsieur Jean-Paul CELET, Secrétaire Général.

La synthèse entre les CoTer des différents départements se fera au niveau du Comité de Pilotage.

Monsieur le Secrétaire général indique que l'assiduité aux comités est un gage de réussite, et insiste sur la nécessité pour chaque entité participante au CoTer de transmettre les noms des correspondants titulaires et suppléants.

➤ Diapositive 13 : Il est précisé que les documents publiés peuvent être transmis et diffusés sous réserve qu'ils soient en version diffusable et validée.

➤ Diapositive 18 : Il est demandé à ce que la qualification "internationaux" soit ajoutée à la qualification des services à grande vitesse : "Les services à grande vitesse internationaux, nationaux et régionaux."

S'agissant des travaux de développement en cours sur le Réseau Ferré National et des éventuelles fausses manœuvres avec les aménagements futurs de la LGV PACA, il est rappelé que la temporalité des études, des travaux, et des projets de façon plus générale, n'est pas la même. Un partage d'information constant et régulier est réalisé en interne de RFF afin d'alimenter les réflexions et construire le meilleur projet de LGV PACA sans pour autant pénaliser l'augmentation de la qualité du service régionale à court terme.

S'agissant des circulations de fret, des études spécifiques seront apportées au niveau de la concertation. Il est précisé que pour éclairer chacun sur les enjeux de la création d'une nouvelle infrastructure qui permette :

- D'avoir des solutions qui répondent aux besoins de mobilité de "demain",
- Le désenclavement de l'Est de la région,- La création d'un arc méditerranéen,
- Le développement du TER. Il est nécessaire que le doublement de ligne existante, en termes de coûts et de calendrier, soit étudié et mis en perspective avec les apports du projet LGV PACA.

Ces éléments seront apportés pour enrichir la concertation, afin que le débat ne reste pas cantonné à une problématique d'insertion, qui reste cependant majeure, et doit également être porté au niveau de la finalité et des enjeux pour le développement régional.

Il est demandé que les points suivants soient mis à l'ordre du jour des prochains CoTer :

- Mise en perspectives des données du débat et des finalités du projet;
- Synthèse des échanges des autres CoTer pour permettre à chacun d'avoir une vision globale et complète.

➤ Diapositives 29 à 33 : Il est précisé que tous les critères de la matrice d'analyse multicritères ont le même poids. Il est demandé à ce que les 4 scénarios retenus par le CoPil du 11 juillet soient présentés de façon détaillée lors du CoTer n°2.

➤ Diapositives sur les variantes fonctionnelles : Concernant de la gare complémentaire à l'Est de Marseille, un travail sur l'opportunité de cette gare ainsi que sur ses fonctionnalités est à engager. Il est indiqué que les discussions sur les blocs gares restent possibles.

➤ Diapositives 37 à 39 : Il est indiqué que la concertation du public commencera en septembre par une réunion d'ouverture de la concertation. La concertation se déroulera de façon continue avec des périodes plus ou moins denses selon les différentes étapes du projet.

Les trois groupes de travail géographique sont présentés au CoTer.

Il est demandé :

- changer les noms des groupes de travail afin que ceux-ci soient représentatifs des secteurs concernés. Ainsi, il est demandé de nommer le groupe 1 "Nord Marseille".
- le nom du groupe 3 doit intégrer le fait que certaines communes appartiennent à la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole. La dénomination "Pays d'Aubagne" n'est ainsi pas représentative.
- rajouter la CUMPM dans le groupe 3 de la diapositive 38.
- un règlement intérieur sur les groupes de travail soit proposé par Réseau Ferré de France au prochain comité.

Monsieur le Secrétaire Général clôt la séance en remerciant les participants de leur présence et de leur contribution.



Jean-Paul CELLET

La 2ème réunion du CoTer 13 se tiendra le jeudi 8 septembre 2011 à 15h00 à la Préfecture, salle 225 Pierre Somveille (au lieu de 205).